

ARRETE N° 479 du 26/09/2018

relatif à la constitution du jury du
DU Langue Anglaise Spécialisée et Certification
 Pour l'année universitaire 2018/2019

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
 PARIS DIDEROT – PARIS 7**

- VU le Code de l'éducation,
 VU **l'arrêté n°2014-389 du 8 juillet 2014 portant création du
 DU Langue Anglaise Spécialisée et Certification**
 VU **la proposition du responsable du diplôme en date du 27/09/2018
 Et du Directeur de la composante en date du 27/09/2018**

ARRETE

ARTICLE 1 - Le jury du **DU Langue Anglaise Spécialisée et Certification**
 Est constitué comme suit pour l'année universitaire **2018/2019** :

NB : Un jury est composé d'au moins 3 membres

Nom Prénom	Grade ou Fonction	Etablissement Ou Entreprise	Qualité au sein du jury ¹
BENAYOUN Jean-Michel	PR	Paris Diderot	Président
HUTCHINSON Donna-Lee	PRCE	Paris Diderot	
ZIMINA Maria	MCF	Paris Diderot	

ARTICLE 2 - Le Directeur de l'UFR Etudes Interculturelles de Langues Appliquées
 et la Directrice Générale des Services de l'Université Paris Diderot - Paris 7 sont chargés,
 chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente de l'Université Paris Diderot-Paris 7
 Et par délégation
 La vice-présidente de la CFVU